

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT SUR L'AUTORISATION D'ADHESION A L'ASSOCIATION DU POLE DIGITAL DU PUY EN VELAY**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 25 OCTOBRE 2019,

Vu le code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne,

PRESENTATION DU PROJET

Le numérique constitue aujourd'hui une opportunité de diversification pour le territoire du Puy-en-Velay en ce qui concerne tant le développement d'un écosystème composé d'entreprises numériques que la digitalisation d'entreprises des secteurs « traditionnels » de l'économie. Ces dernières années, un certain nombre d'actions ont été conduites de concert par les acteurs publics et privés pour conforter ce positionnement du territoire sur le numérique : développement d'un FabLab, réalisation d'une étude de faisabilité d'un Pôle Digital, construction d'un bâtiment sur le site du Pensio au Puy-en-Velay (en face du campus universitaire) qui accueillera le Pôle Digital au second semestre 2019 et au sein duquel trois entreprises numériques leaders vont s'installer – Open Studio, Iris Interactive et Logipro.

L'Université de Clermont-Auvergne est associée depuis le départ à ce projet qui est porté par la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay. En matière d'enseignement comme de recherche, le volet numérique s'affirme comme une identité forte du site universitaire du Puy-en-Velay en matière d'enseignement et de recherche. L'offre de formation dans le domaine du numérique sur le site est constituée à ce jour de 2 DUT (Informatique graphique et Métiers du Multimédia et de l'Internet), 2 LP, 1 DU et un parcours de master « packaging numérique ». En ce qui concerne la recherche, les enseignants-chercheurs qui travaillent dans ce domaine sont rattachés à l'Institut Pascal.

Forts de leurs atouts et de leur vision partagée, les acteurs privés et publics souhaitent s'engager dans la réalisation opérationnelle du Pôle Digital en tant qu'animateur et développeur de l'écosystème sur le numérique. Cet engagement passe par la **création d'une association** réunissant les acteurs fondateurs du Pôle Digital et souhaitant s'impliquer dans le développement du Pôle, porteur de la dynamique du territoire du Puy-en-Velay et de la Haute-Loire sur le numérique.

LES ATTENDUS DE L'UCA

L'intérêt à intégrer le pôle digital pour l'UCA, est de mettre en regard des missions de service public d'un établissement d'enseignement supérieur avec le développement socio-économique et culturel du territoire

Ainsi, Il s'agit sur le volet enseignement de créer du lien avec le monde socio-économique et notamment avec les entreprises adhérentes au pôle et celles qui bénéficient de ses services pour notamment :

- faire évoluer l'offre de formations initiale et continue en adéquation avec le besoin des entreprises ;
- trouver des stages et des offres d'emplois pour nos étudiants ;
- trouver des intervenants extérieurs pour enseigner dans nos formations ;
- proposer des projets concrets d'études pour nos étudiants.

Sur les aspects recherche et valorisation, il est attendu des sujets de recherche appliquée qui peuvent se concrétiser par :

- des partenariats public-privé avec les entreprises utilisatrices du pôle ;
- des co-tutelles de thèse ;
- des sensibilisations et des formations à des technologies de pointe ;
- du transfert de technologie ;
- de la création d'entreprises et plus généralement de l'accompagnement de start-up.

L'IUT, l'INSPE et l'UFR de chimie en partenariat avec ESEPAC sont les trois composantes de l'UCA présentes sur le site. Le conseil de l'IUT a manifesté un vif intérêt pour ce projet. A ces trois composantes s'ajoutent toutes les autres formations et équipes de recherche qui sont dans le domaine du numérique et avec lesquelles des liens peuvent également se tisser avec le pôle digital.

L'UCA souhaite également au travers du pôle numérique accomplir sa mission de diffusion de la culture scientifique à un public le plus large possible, mais prioritairement tournée vers les jeunes afin de les sensibiliser aux métiers de demain en lien avec le numérique.

L'UCA souhaite que ses personnels conservent un accès au matériel du Fablab. Les conditions d'accès au matériel du Fablab et réciproquement, l'accès par les membres du pôle numérique au matériel du plateau technique de l'IUT seront définies ultérieurement et feront l'objet de tarifs préférentiels.

LES APPORTS DE L'UCA

- Transfert du matériel du Fablab au pôle digital. Le matériel est estimé à sa valeur d'achat à 318 000€. Ce matériel a été acquis depuis plus de 5 ans n'est plus sous garantie.
- Possibilité pour les membres du pôle digital d'accéder au matériel du plateau technique de l'IUT à des tarifs préférentiels.
- Mise à disposition d'un local Fablab, d'un bureau et d'un local de stockage pour une surface totale de 165 m². Le coût complet annuel est de 91,60€/m², soit 15 131,40€/an. Cette mise à disposition à titre gracieux est proposée pour 3 ans renouvelables.
- Mise à disposition d'un Maître de conférence à 25% pour 1 an renouvelable par convention pour un montant d'environ 20 000€.
- Mise à disposition d'un service civique de la date de création de l'association jusqu'au 15/04/2020, date de la fin du contrat du service civique.

Autres points

- Intitulé de l'association : Association du pôle digital du Puy-en-Velay
- Type d'association : association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.
- Membres fondateurs : Open Studio, Iris Interactive, Logipro, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Université Clermont-Auvergne, Département de la Haute-Loire, Communauté d'agglomération du Puy en Velay.
- Cotisation : le montant de la cotisation pour les partenaires publics sera inférieur à 500€.

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'université Clermont Auvergne ;
Après en avoir délibéré ;

DECIDE

d'autoriser l'adhésion de l'Université Clermont Auvergne à l'association du pôle digital du Puy-en-Velay.

Membres en exercice : 37

Votes : 29

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions: 1

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA 2019-10-25-04

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*